

Membres présents

ARCHAMPS	A RIESEN, D ZAMOFING, S BEN OTHMANE
BEAUMONT	M GENOUD, Nathalie LAKS, Nicolas LAKS,
BOSSEY	J-L PECORINI,
CHENEX	P-J CRASTES,
CHEVRIER	A CUZIN,
COLLONGES-SOUS- SALEVE	V THORET-MAIRESSE, M THOUVENIN, K IGLOI, V LECAQUE,
DINGY-EN-VUACHE	E ROSAY,
FEIGERES	M GRATS, M SALLIN,
JONZIER-EPAGNY	M MERMIN,
NEYDENS	C VINCENT, L VESIN,
PRESILLY	L DUPAIN,
ST-JULIEN-EN- GENEVOIS	J BOUCHET, S LOYAU, M DE SMEDT, I ROSSAT-MIGNOD, D CHAPPOT, G NICOUD, J-C GUILLON, P DURET, E BATTISTELLA,
SAVIGNY	B FOL,
VALLEIRY	A MAGNIN, H ANSELME, A AYEB, C DURAND, M-N BOURQUIN,
VERS	
VIRY	L CHEVALIER, L JACQUET, F DE VIRY, A BONAVENTURE,
VULBENS	F BENOIT, F GUILLET,

Membres représentés

V LECAUCHOIS par S LOYAU (procuration), C BONNAMOUR par M DE SMEDT (procuration)

Membres excusés

D BESSON, J LAVOREL, M SECRET,

Membres absents :

J CHEVALIER, A VIELLIARD, C MARX,

T ROSAY, M MENEGHETTI, N DUPERRET,
C Dupessey, F Bessat, Pôle Métropolitain
C Incandela (Directrice), P Antoine (Président), Y Mouchet (Vice-Président), Office de Tourisme

Invités

ORDRE DU JOUR

I. Désignation d'un secrétaire de séance	2
II. Information/débat :	2
1. Présentation du Pôle Métropolitain du Genevois Français.....	2
2. Présentation de l'Office de Tourisme.....	3
III. Approbation du compte-rendu du Conseil communautaire du 02 novembre 2020.....	3
IV. Compte-rendu des représentations :	3
V. Compte-rendu des décisions du Président	4
VI. Délibérations	4
1. Administration : modalités de mise en œuvre de la téléconférence	4
2. Finances : tarifs occupation des gymnases par les collègues.....	5
3. Mobilité : avenant n°3 aux lots 1, 2 et 3 du marché services de transports publics à l'attention des enfants pour la prise en compte des coûts supplémentaires liés à la mise en œuvre des mesures COVID.....	6
4. Ressources Humaines : création d'un poste à la régie assainissement	7

5. Prorogation du délai d'expropriation pour les emprises foncières des périmètres de protection immédiate et du projet de captage de Matailly Moissey.....	8
VII. Divers	9
1. Plateforme digitale du territoire	9

Monsieur le Président ouvre la séance.

I. Désignation d'un secrétaire de séance

A Magnin est désigné secrétaire de séance.

II. Information/débat :

1. Présentation du Pôle Métropolitain du Genevois Français

PJ Crastes rappelle que le territoire de la CCG fait partie d'un ensemble beaucoup plus vaste ayant pour point commun Genève, ville-centre qui se situe à l'étranger. Cette situation génère beaucoup de flux notamment pour le travail. Le Pôle Métropolitain s'est construit en plusieurs années, la CCG étant très attachée à ce qu'il ait pu voir le jour et historiquement s'est très impliquée dans sa construction.

Diaporama de présentation joint en annexe.

A Ayeb souhaite savoir quelles sont les prochaines étapes en termes de stratégie et quels outils seront mis en place.

C Dupessey répond que l'objectif est d'avoir une feuille de route sur les quatre grands axes du Pôle (mobilité, transition énergétique, économie, aménagement du territoire) au cours du premier trimestre 2021. Les objectifs seront fixés ensemble dans le cadre d'un travail commun et validés lors du Conseil Syndical du Pôle en mars 2021.

PJ Crastes rappelle que les nouveaux élus ont été installés en septembre. Le calendrier présenté est raisonnable par rapport au temps écoulé.

M De Smedt souligne que la réalisation d'un SCOT métropolitain est l'un des objectifs du Pôle et il souhaite connaître les étapes pour y parvenir.

C Dupessey répond qu'il est nécessaire dans un premier temps de confirmer la volonté partagée d'aller vers un tel document. Chaque intercommunalité se situe à des temporalités différentes au niveau de son SCOT. L'objectif de 2025 est d'arriver par étape à un SCOT métropolitain. Si la volonté politique est présente, les rythmes adéquats seront trouvés pour, pourquoi pas, arriver un jour à un SCOT couvrant l'ensemble du territoire lémanique français.

K Igloi observe que le domaine de la santé, et notamment eu égard au contexte actuel, est une thématique importante à travailler à l'échelle métropolitaine.

C Dupessey indique qu'effectivement il s'agit d'une vraie question qui se pose fortement, étant entendu que la santé est une compétence d'Etat que ni les collectivités territoriales ni le pôle peuvent exercer. Cependant des liens directs ont été tissés des deux côtés de la frontière pour gérer au jour le jour les événements et arriver ainsi à une certaine cohérence. C'est notamment ce travail qui a permis de conserver les frontières ouvertes, les élus jouant leur rôle dans les arguments avancés.

P Duret souhaite savoir si le Pôle va défendre le territoire pour une meilleure desserte ferroviaire.

C Dupessey répond qu'Annemasse constitue le cœur du réseau Léman Express, devenant ainsi la 4^{ème} gare de Rhône-Alpes. Des extensions du Léman Express sont aujourd'hui envisagées notamment en direction du Haut Bugey. Ces éléments ont été mis en avant dans le cadre de la préparation du futur contrat de plan Etat Région (CPER). Par ailleurs, le Pôle s'est fait le relais pour demander une étude ferroviaire sur la ligne du pied du Salève.

PJ Crastes ajoute qu'une réunion a eu lieu la semaine dernière avec la Région. Les projets se situent là où le poids de la population est important. L'enjeu est donc de se mobiliser sur l'axe Annemasse/Bellegarde.

J Bouchet souligne qu'il est effectivement important de défendre au niveau du Pôle Métropolitain les enjeux du ferroviaire, permettant ainsi d'avoir une visibilité plus forte vis-à-vis de la Région mais également de la Suisse. Concernant plus particulièrement la compétence mobilité du Pôle, le Vice-Président en charge de cette thématique rencontre actuellement ses homologues au sein des EPCI.

C Dupessey signale qu'il a adressé le 19 novembre dernier un courrier au président de la Région rappelant l'ensemble des projets défendus à l'échelle du Pôle. Lorsque des discussions sont engagées avec l'Etat, la Région ou Genève, le fait de parler d'une seule voix au niveau du Pôle permet d'être davantage entendu.

A Magnin demande des précisions sur l'articulation entre PLUi et SCOT.

C Dupessey observe que le chemin est encore long pour parvenir à un PLUi à l'échelle du Pôle Métropolitain.

2. Présentation de l'Office de Tourisme

F De Viry rappelle le contexte de création de l'Office de Tourisme et l'intervention de plus en plus importante des collectivités qui abondent aujourd'hui le budget à hauteur de 80%. Pour autant, le public ne doit pas être trop présent, au risque que les professionnels se désengagent. L'Office de Tourisme est aujourd'hui un outil au service de deux territoires que sont Annemasse Agglo et la CCG.

Diaporama de présentation joint en annexe.

P Antoine rappelle que l'Office de Tourisme constitue un outil en matière d'économie touristique. Il est important que collaborent au sein de cette structure professionnels et collectivités. L'EPIC souhaite porter un projet ambitieux qui doit se reconfigurer.

Il ajoute que la prochaine convention d'objectifs 2021-2023, qui sera soumise au conseil communautaire du 14 décembre, prévoit une augmentation des contributions à l'initiative des socio-professionnels, à savoir la taxe de séjour.

Cette année particulière n'a pas permis de mettre en place toutes les actions envisagées et l'Office n'a pas besoin sur l'année 2020 d'une subvention complémentaire pour équilibrer son budget.

Il est envisagé de travailler avec de nouveaux partenaires et de créer des liens avec d'autres collectivités qui sont intéressées de travailler avec l'office.

Y Mouchet souligne que les socio-professionnels sont satisfaits d'être présents au sein de l'Office de Tourisme. L'objectif poursuivi est d'augmenter le niveau de la taxe de séjour en développant le tourisme.

PJ Crastes indique que la fusion des deux offices de tourisme a permis de réduire les coûts et consacrer ainsi les financements aux actions à mener. Cela a également permis de créer une dynamique d'équipe.

F De Viry observe que le parcours client s'effectue principalement en ligne, les visites physiques à l'office de tourisme restant à la marge.

P Antoine précise qu'un schéma touristique départemental va se mettre en place, ce qui conduira à faire évoluer la convention à venir.

III. Approbation du compte-rendu du Conseil communautaire du 02 novembre 2020

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

IV. Compte-rendu des représentations :

SIDEFAGE : néant

SIGETA : un décès lié au COVID a eu lieu sur l'aire de Viry. Il est probable que le groupe qui l'occupe actuellement s'en aille.

SMAG : un point spécifique sera fait lors d'un conseil communautaire en présence du directeur du SMAG.

Pôle Métropolitain : néant.

GLCT Transfrontalier : validation du mécanisme de financement transfrontalier ayant pour objet le financement par Genève de projets ayant un caractère transfrontalier situés sur le territoire français. Engagement de Genève à inscrire cette volonté dans un projet de loi.

EPF : travail sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes

GLCT Transports : néant.

Association des Maires : néant.

V. Compte-rendu des décisions du Président

Aucune observation n'est formulée.

VI. Délibérations

1. Administration : modalités de mise en œuvre de la téléconférence

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

En application de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, les exécutifs locaux peuvent « décider que la réunion de l'organe délibérant se tient par visioconférence ou à défaut audioconférence ».

Les convocations à la première réunion de l'organe délibérant à distance, précisant les modalités techniques de celles-ci, sont transmises par le Président par tout moyen. Le Président rend compte des diligences effectuées par ses soins lors de cette première réunion.

Sont déterminées par délibération au cours de cette première réunion :

- les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats ;
- les modalités de scrutin.

Monsieur le Président rappelle qu'il a décidé de convoquer une première réunion de l'assemblée délibérante à distance par visioconférence afin d'assurer la continuité du fonctionnement de la collectivité durant l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de Covid 19.

Les solutions techniques retenues pour la tenue de cette séance sont l'outil ZOOM pour l'organisation des débats à distance et l'outil QUIZZBOX pour le vote électronique.

Dans ce cadre, il rend compte des diligences effectuées par ses soins pour convoquer la présente réunion.

Ainsi, après s'être assuré de l'exactitude des adresses mails de l'ensemble des conseillers communautaires, les convocations à cette première réunion ont fait l'objet d'un double envoi, à la fois sur l'adresse personnelle/ mairie et sur l'adresse « @cc-genevois.fr » de chaque conseiller.

Conformément au règlement joint à la présente délibération, le double envoi est réservé à la seule convocation à la première séance tenue en téléconférence.

Préalablement à la convocation, les services de la Communauté de Communes ont pris contact avec l'ensemble des élus par mail ou téléphone pour leur présenter et tester avec eux les outils retenus.

Plusieurs sessions de formation ont été organisées avec pour objectifs :

- de présenter aux élus la démarche générale
- de s'assurer qu'ils disposaient du matériel et de la connexion requise pour participer aux instances par visioconférence

- de présenter et de faire pratiquer aux élus les outils de visioconférence et de vote électronique

Une note technique à l'appui de la convocation contenait toutes les précisions utiles aux conseillers pour participer à la séance à distance, notamment sur les modalités techniques (outils techniques retenus, matériel nécessaire) et sur les modalités d'organisation de la séance (vérification du quorum, examen de l'ordre du jour, prise de parole, scrutin).

Les convocations ont été transmises par voie électronique via la plateforme sécurisée S2LOW comme à l'habitude.

Enfin, un rappel de la tenue de la séance a été envoyé par mail le jour de la séance à l'ensemble des membres du conseil.

A l'issue de ces opérations, l'ensemble des conseillers a été mis à même de participer effectivement à la réunion du conseil de ce jour.

Monsieur le Président expose, en second lieu, qu'il appartient à l'assemblée délibérante de préciser au cours de cette première réunion, les conditions de la tenue du conseil à distance, et notamment :

- les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats ;
- les modalités de scrutin.

Il propose d'adopter les conditions d'organisation qui figurent dans le règlement annexé à la présente délibération et qui détaillent les modalités techniques retenues pour l'organisation et la prise de parole, le déroulement du scrutin ainsi que les modalités d'information et d'accessibilité du public aux séances des assemblées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux,

DELIBERE

Article 1 : **approuve** le règlement pour l'organisation des séances des assemblées délibérantes à distance, annexé à la présente délibération,

Article 2 : **charge** Monsieur le Président d'exécuter la présente délibération.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

2. Finances : tarifs occupation des gymnases par les collègues

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur De Smedt, 4^{ème} Vice-Président,

Les gymnases intercommunaux sont utilisés régulièrement par les collègues du territoire. Chaque année, ces occupations sont facturées par la Communauté de communes du Genevois au Conseil Départemental en fonction du temps passé.

Le Conseil Départemental propose d'appliquer un tarif de 8,85 € de l'heure, prenant en compte une partie des dépenses de fonctionnement des gymnases supporté par le Communauté de communes. Ce tarif s'appliquera de manière rétroactive à compter de l'année scolaire 2019-2020.

Afin de formaliser le versement de ce tarif, des conventions tripartites entre la Communauté de communes du Genevois, le Conseil Départemental et chaque collège seront passées.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22,
Vu l'avis du Conseil d'Etat du 1^{er} décembre 2003, n°258616,
Vu les statuts de la Collectivité, et notamment la politique en faveur du sport,*

DELIBERE

Article 1 : **approuve** le tarif de 8,85 € de l'heure pour l'occupation des gymnases par les collèges du territoire.

Article 2 : **précise** que ce tarif s'applique de manière rétroactive à compter de l'année scolaire 2019-2020.

Article 3 : **rappelle** que la recette correspondante sera inscrite au budget principal au chapitre 70.

Article 4 : **autorise** Monsieur le Président à signer les conventions et toutes pièces annexes.

Article 5 : **autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE AVEC 2 ABSTENTIONS (Nathalie LAKS, Nicolas LAKS) -

3. Mobilité : avenant n°3 aux lots 1, 2 et 3 du marché services de transports publics à l'attention des enfants pour la prise en compte des coûts supplémentaires liés à la mise en œuvre des mesures COVID

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur Bouchet, 3ème Vice-Président,

L'épidémie du Covid 19 a été un événement imprévisible lors de la conclusion du contrat de services de transports publics à l'attention des enfants pour la desserte des établissements d'enseignements, du restaurant scolaire, les activités scolaires, péri-scolaires et du centre aéré et extérieur aux parties. Aussi, elle peut être qualifiée de circonstances imprévues au sens du Code de la Commande Publique.

Cette situation a nécessité des mesures prises pour lutter contre la propagation du virus, consistant notamment par la mise en place de mesures d'hygiène strictes. Ces mesures portent notamment sur le port du masque obligatoire pour les chauffeurs à défaut de la mise en place de paroi, la désinfection des équipements au moins 1 fois par jour, et plusieurs fois par jour pour les surfaces régulièrement touchées, la mise à disposition de la solution hydro-alcoolique aux élèves.

Afin d'assurer la reprise du service de transport scolaire suite à la réouverture des établissements scolaires en mai 2020 dans des conditions sanitaires optimales, nos prestataires ont mis en œuvre les mesures sanitaires prescrites. Ces mesures ont engendré des coûts supplémentaires pour ces derniers.

Aussi, au vu des nouvelles modalités d'exécution imposées pour la reprise du service public de transport scolaire et afin de parer aux risques de défaillance de nos prestataires qui subissent, par ailleurs, un fort ralentissement de leurs autres activités de transport de voyageurs, la collectivité souhaite prendre en charge les coûts liés aux mesures sanitaires.

Ce coût est défini au montant journalier de 13,64 € HT soit 15 € TTC. Il est ainsi ajouté au bordereau des prix unitaires du contrat en tant que prestation supplémentaire.

Ce coût supplémentaire est applicable à chaque véhicule qui a circulé dès lors que les mesures sanitaires énoncées ci-avant ont dû être mises en œuvre.

Il est applicable à compter du 12 mai 2020 et pendant toute la durée d'exécution du contrat.

Pour la période du 12 mai au 3 juillet 2020, ce coût s'élève à 5 280 € TTC pour le lot 1, 3 285 € TTC pour le lot 2 et 3 135 € TTC pour le lot 3.

A compter du mois de septembre 2020, ce coût sera facturé mensuellement et estimé à 3 300 € TTC pour le lot 1, 2 000 € TTC pour le lot 2 et 2 500 € TTC pour le lot 3.

Dès lors que les mesures sanitaires liées à la lutte contre le Covid ne seront plus nécessaires, la prise en compte de ces coûts supplémentaires ne sera plus assurée par la collectivité.

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses L. 2194-1 et R. 2194-5,

Vu les statuts de la Collectivité, et notamment la compétence Organisation de la Mobilité,

Vu l'acte d'engagement du lot n°01, notifié le 27 juin 2018, à APS,

Vu l'acte d'engagement du lot n°02, notifié le 27 juin 2018, à VOYAGES GAL,

Vu l'acte d'engagement du lot n°03, notifié le 27 juin 2018, à VOYAGES GAL,

Vu les avenants n°01 aux lots 1, 2, 3 remplaçant des indices de révision suite à leur suppression,

Vu les avenants n°02 aux lots 1, 2 et 3 définissant les modalités de calcul de l'indemnité prévue à l'article 19.1 du CCP

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie le 02 novembre 2020 quant à la conclusion des avenants n°03,

DELIBERE

Article 1 : **approuve** les avenants n°03 aux lots 1, 2 et 3 du marché de services de transports publics à l'attention des enfants pour la desserte des établissements d'enseignements, du restaurant scolaire, et pour les activités scolaires, péri-scolaires et du centre aéré ajoutant un prix unitaire de 15 € TTC pour les mesures sanitaires liées au Covid mises en place par les titulaires au bordereau des prix unitaires, tels que joints en annexe de la présente délibération.

Article 2 : **rappelle** que les crédits seront inscrits au budget principal- exercices 2020 et 2021 – chapitre 011.

Article 3 : **autorise** Monsieur le Président à signer lesdits avenants et toutes pièces annexes.

Article 4 : **autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

4. Ressources Humaines : création d'un poste à la régie assainissement

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur Guillon, 13ème Vice-Président,

La régie de l'Eau et de l'Assainissement de la Communauté de Communes du Genevois, avec ses 30 agents dont 2 en apprentissage, gère l'eau potable et l'assainissement collectif et non collectif des 17 communes de son territoire pour une population d'environ 45 000 habitants.

Le service assainissement exploite en régie les 290 km de réseau de collecte, les 33 postes de relevage ainsi que les 7 usines de dépollution des eaux.

Au vu de l'augmentation du nombre d'usagers (+24% en 6 ans) et du nombre de raccordements, il devient nécessaire de renforcer les effectifs du service assainissement collectif afin d'assurer un meilleur pilotage et de permettre un suivi des contrôles et des mises en conformités des raccordements des usagers et des industriels ainsi que le suivi et la planification des opérations de maintenance préventives et curatives sur nos réseaux de collecte des eaux usées.

Il est donc de proposé de procéder à la création d'un poste de catégorie B sur le cadre d'emploi de technicien à compter du 1^{er} janvier 2021.

Le coût de ce poste, qui représente environ 0,75% des recettes du budget assainissement (0,0135€/m³), ne nécessite pas d'augmentation spécifique du prix de l'assainissement.

Cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le tableau des emplois,

DELIBERE

Article 1 : **décide** de créer un emploi permanent à compter du 1^{er} janvier 2021 sur le cadre d'emploi des techniciens à temps complet 35 heures pour exercer les fonctions de technicien d'exploitation assainissement. Le tableau des emplois sera modifié en conséquence.

Article 2 : **rappelle** que les crédits seront inscrits au budget annexe Régie assainissement – chapitre 012.

Article 3 : **autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE AVEC 2 ABSTENTIONS (F GUILLET, D ZAMOFING) -

E Battistella demande pourquoi cette création de poste n'est pas proposée en même temps que le vote du budget 2021.

Elle regrette la temporalité retenue.

PJ Crastes répond que ce poste est destiné à effectuer le contrôle des installations d'assainissement et nécessite d'être pourvu rapidement.

E Rosay ajoute qu'il est co-financé dans le cadre de Arve Pure.

5. Prorogation du délai d'expropriation pour les emprises foncières des périmètres de protection immédiate et du projet de captage de Matalilly Moissey

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur Rosay, 6ème Vice-Président,

La CCG a porté un projet de travaux de Forage dit de « Matalilly Moissey » visant à exploiter la nappe d'accompagnement du Rhône sur le site du même nom sur la Commune de Vulbens.

Lors du Conseil Communautaire du 25 février 2013, les élus ont décidé de lancer la procédure visant l'autorisation de prélever l'eau de ces forages après la prise d'une déclaration d'utilité publique conformément au code de la santé publique et au code de l'environnement.

Le projet de construction des forages et des stations de reprise s'est déroulé entre 2016 et 2019 ; les travaux sont maintenant réceptionnés.

La procédure amiable d'acquisition foncière des périmètres de protection immédiate est toujours en cours auprès du groupement forestier de Moissey. Pour rappel, la collectivité a délibéré en 2013 et 2014 pour lancer une procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) pour l'exploitation de la nappe de

Matailly Moisse et un arrêté préfectoral en date du 18 décembre 2015 a été pris afin d'acter la DUP de la dérivation des eaux de forage de Matailly Moisse.

Aujourd'hui, l'aboutissement de la procédure d'acquisition amiable n'étant pas certaine, il est opportun de ne pas perdre les possibilités d'une expropriation. L'article 8 de l'arrêté préfectoral susvisé fixant un délai de cinq ans pour la fin de la procédure d'expropriation, il convient de demander une prorogation de ce délai à la Préfecture. Cela permettra de proroger le délai de cinq ans à compter du 18 décembre 2020.

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique

Vu la délibération du Conseil communautaire n°28/2013 du 4 mars 2013 portant sur le lancement de la procédure DUP pour l'exploitation de la nappe de Matailly Moisse

Vu la délibération du Conseil communautaire n°29/2013 du 11 mars 2013 portant sur la procédure de déclaration du projet Matailly Moisse

Vu la délibération du Conseil communautaire n°20141124_cc_eau131 portant sur la poursuite de la procédure DUP pour l'exploitation de la nappe de Matailly Moisse

Vu l'arrêté préfectoral n°ARS/DD74/ES/2015-061 portant sur la DUP de la dérivation des eaux de forage de Matailly Moisse notamment l'article 8 précisant le délai limite de réalisation d'une expropriation pour l'acquisition des terrains nécessaire à la réalisation du projet et à la constitution des périmètres de protection immédiate

Vu les statuts de la Collectivité, et notamment la compétence eau potable

DELIBERE

Article 1 : demande la prorogation du délai fixé à l'article 8 de l'arrêté préfectoral susvisé pour permettre l'expropriation des terrains du périmètre de protection immédiate, pour une durée de cinq ans à compter du 18 décembre 2020.

Article 2 : autorise Monsieur le Président à signer ladite demande et toutes pièces annexes.

Article 3 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

F Benoit entend que la prorogation de la DUP permet de conserver des garanties pour in fine devenir propriétaire des tènements mais il souhaite savoir où en est la procédure amiable d'acquisition des terrains.

E Rosay répond qu'elle est en cours.

VII. Divers

1. Plateforme digitale du territoire

F Benoit indique que les élus ont souhaité apporter leur soutien aux commerces dits non-essentiels qui ont fait l'objet de fermeture administrative, en créant un outil de marketing territorial, dénommé « Déclicgenevois.fr ».

Un kit de communication à l'attention des communes pour valoriser l'outil leur sera adressé la semaine prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Rédigé par Séverine Ramseier, le 11 décembre 2020.

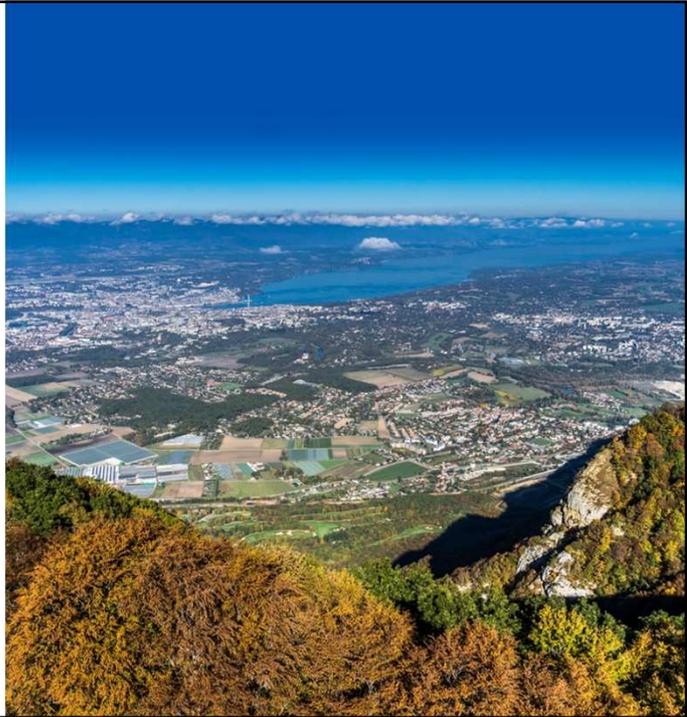
Vu par le Président

GENEVOIS
FRANÇAIS Pôle
métropolitain

LE PÔLE MÉTROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANÇAIS

Conseil communautaire de la CC du
Genevois

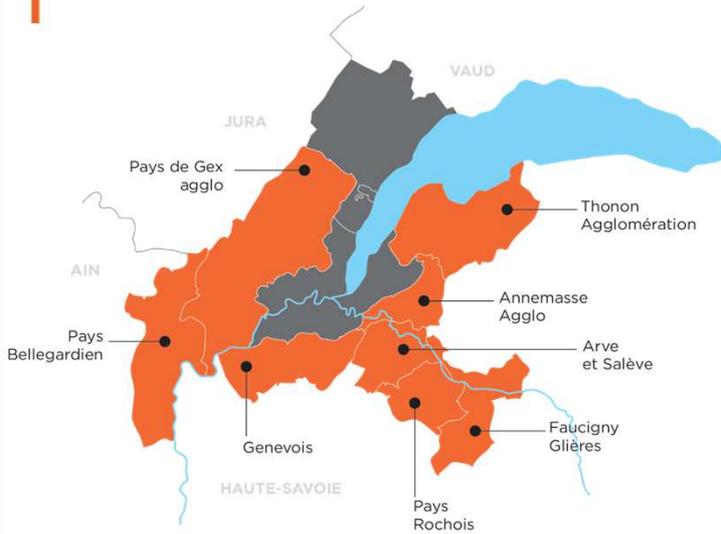
30 novembre 2020 – 20h00



LE GRAND GENÈVE : ENTRE SUISSE ET FRANCE



LE GENEVOIS FRANÇAIS : PARTIE FRANÇAISE DU GRAND GENÈVE



GENEVOIS FRANÇAIS

- 8 intercommunalités membres
- Représentant **117 communes** dans les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie
- **423 000 habitants; 119 000 emplois; 22 425 entreprises**
- Le **4^{ème} espace métropolitain** d'Auvergne-Rhône-Alpes après Lyon, Grenoble et Clermont-Ferrand.
- Un des territoires les plus dynamiques d'Europe : taux de croissance de **2,1 % par an** depuis 10 ans, + **10 000 habitants/an**.

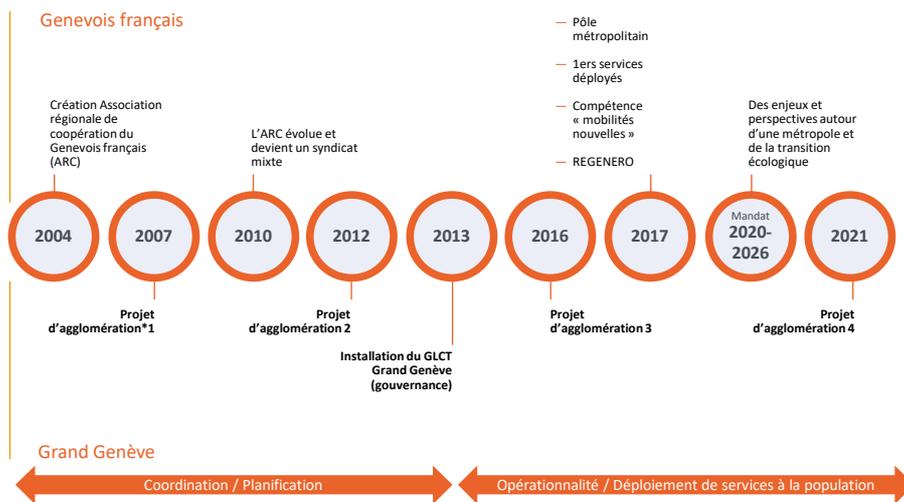
GRAND GENÈVE

- 209 communes
- Au cœur d'une agglomération transfrontalière de plus d'**1 million d'habitants**.
- 2^{ème} agglomération de Suisse, derrière Zurich, et 2^{ème} agglomération d'Auvergne-Rhône-Alpes, après Lyon.
- **650 000 passages** de douane par jour aux frontières du canton de Genève.
- 550 000 emplois

Le Pôle métropolitain, en fédérant les intercommunalités du territoire, constitue l'interlocuteur principal des autorités suisses et françaises.

3

LE GENEVOIS FRANÇAIS : 16 ANS DE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE



* procédure quadriennale de la Confédération suisse visant à encourager une politique de développement territorial, et permettant d'obtenir des cofinancements suisses pour la réalisation de projets d'investissement de transport y compris sur sol français (ex : tramways, bus, pôle d'échanges multimodaux, voies cyclables, etc.)

4

RÔLE DU PÔLE METROPOLITAIN

Construire des politiques publiques à la mesure des enjeux et défis du Genevois français, et plus largement du Grand Genève.

4 domaines d'intervention prioritaires :

- La **mobilité**
- La **transition écologique**
- L'**aménagement du territoire**
- Le **développement économique**

La coopération transfrontalière et les politiques contractuelles :
des missions transversales.

5

MISSIONS : PERSPECTIVES 2020 - 2026

AXES STRATÉGIQUES :

- La **transition écologique** comme fil directeur de l'action.
- Développer les démarches de concertation (auprès des élus et de la population) comme moyen pour accompagner les changements.
- Renforcer les compétences opérationnelles et les services aux habitants, en se dotant de nouveaux outils : **AOM** (Autorité organisatrice de la mobilité), un **SCoT unique**, une évolution de REGENERO vers un véritable service métropolitain de rénovation énergétique.

6



ORGANISATION

Le Pôle métropolitain : un établissement public qui agit pour le compte de ses intercommunalités membres.

- Un comité syndical composé de 44 délégués
- Un Président
- Un Bureau exécutif (16 membres)
- 18 agents

Membres	Population total INSEE 2018	Nombre de délégués titulaires	Nombre de délégués suppléants
Pays de Gex Agglo	97 175	10	10
CC* du Genevois	46 165	5	5
Annemasse Agglomération	91 328	9	9
CC du Pays Bellegardien	22 351	3	3
CC Arve et Salève	20 327	2	2
CC Faucigny Glières	27 970	3	3
Thonon Agglomération	89 504	9	9
CC du Pays Rochois	28 463	3	3
Total Pôle métropolitain du Genevois français	423 283	44	44

* Communauté de communes

7



ORGANISATION

- Un Bureau composé de 16 membres

Christian DUPERSEY
Président
Annemasse Agglo

Vincent SCATTOLIN
1^{er} Vice-président
Délégué généraliste et délégué à l'aménagement du territoire
Pays de Gex Agglo

Chrystèle BEURRIER
2^e Vice-présidente
Déléguée au projet alimentaire territorial et au développement des modes actifs
Thonon Agglo

Pierre-Jean CRASTES
3^e Vice-président
Délégué aux finances, aux politiques partenariales et au Projet d'Agglomération du Grand Genevois
CC du Genevois

Marin GAILLARD
4^e Vice-président
Délégué au développement économique et à l'attractivité
CC Pays Rochois

Stéphane VALLI
5^e Vice-président
Délégué aux mobilités urbaines, interurbaines et transfrontalières, préfet régional de l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) du Genevois français
CC Faucigny-Glières

Catherine BRUN
6^e Vice-président
Déléguée aux services à la mobilité
CC Pays Bellegardien

Sébastien JAVOGUES
7^e Vice-président
Délégué à la transition écologique et à la qualité de l'air
CC Arve et Salève

Aurélien CHARILLON
9^e membre du Bureau
Délégué à l'innovation – valorisation et suivi des actions innovantes
Pays de Gex Agglo

Gabriel DOUBLET
10^e membre du Bureau
Délégué à la communication, à la concertation et à la culture
Annemasse Agglo

Christophe ARMINJON
11^e membre du Bureau
Thonon Agglo

Carole VINCENT
12^e membre du Bureau
CC du Genevois

Jean-Claude GEORGET
13^e membre du Bureau
CC Pays Rochois

Philippe MONET
14^e membre du Bureau
Délégué à l'innovation sociale
CC Faucigny-Glières

Benjamin VIBERT
15^e membre du Bureau
CC Pays Bellegardien

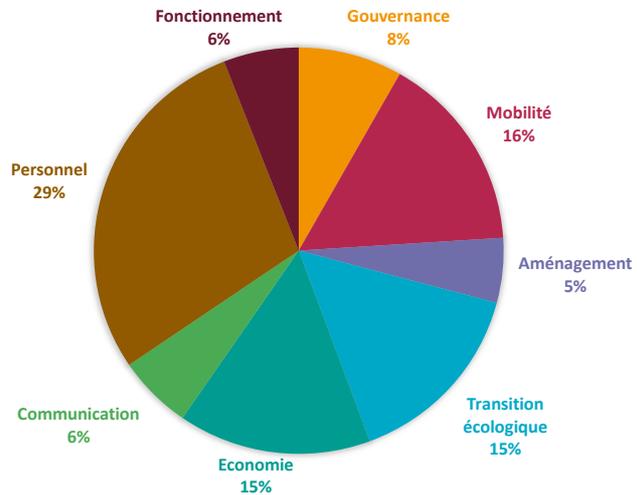
Nadine PERINET
16^e membre du Bureau
Déléguée à l'agriculture et espaces naturels
CC Arve et Salève

8

ORGANISATION

Budget 2020 : répartition des dépenses de fonctionnement par thématique (BP et BS 2020)

Gouvernance	337 000 €
Mobilité	646 000 €
Aménagement	211 700 €
Transition écologique	623 000 €
Economie	625 350 €
Communication	242 000 €
Personnel	1 170 349 €
Fonctionnement	243 500 €



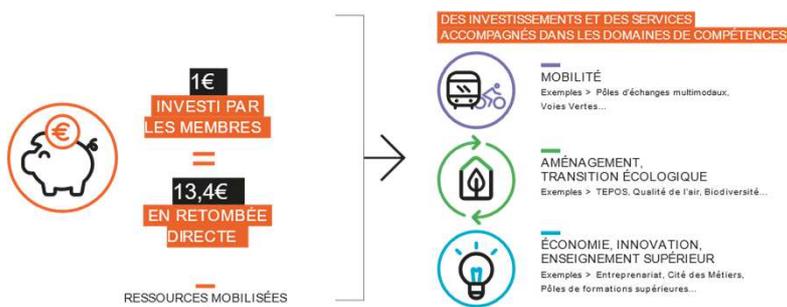
Un budget 2020 qui s'établit à **4 238 263 €** en fonctionnement et à **214 951 €** en investissement

Un budget marqué par une évolution du montant de la cotisation au regard de l'évolution des missions:

- **3,47 €/hab** en 2014
- **7 €/hab** en 2020

9

LES POLITIQUES CONTRACTUELLES ANIMÉES PAR LE PÔLE MÉTROPOLITAIN 2010-2018



Plus de 110 millions d'euros de cofinancement ont été générés pour les projets du Genevois français en 8 ans.

PERSPECTIVES 2020-2026 :

- Développer l'accompagnement à l'ingénierie de projets.
- Renforcer les partenariats et les relations avec les services instructeurs
- Travailler sur la mise en œuvre d'un **mécanisme de financement transfrontalier**, dans le cadre du GLCT Grand Genève permettant un financement paritaire franco-suisse pour les projets de transition écologique et de mobilité durable.

10



MOBILITÉ : BILAN 2014 - 2020

ACCOMPAGNEMENT AU DÉPLOIEMENT DES INFRASTRUCTURES STRUCTURANTES DU GENEVOIS FRANÇAIS :

Le Léman Express (LEX), les Trams, BHNS , Voie Verte , etc, financés notamment dans le cadre des Projets d'agglomération transfrontalier, par la Confédération suisse

DÉVELOPPEMENT DU BOUQUET DE MOBILITÉ GRÂCE AUX SERVICES À LA MOBILITÉ

- 5 Plans de mobilité entreprises ont été réalisés pour 1 800 salariés.
- 12 véhicules en autopartage déployés sur 9 stations en 3 ans grâce au service Citiz.
- 1 ligne transfrontalière de covoiturage dynamique créée : Hé!Léman.

PROGRESSIVEMENT, LE PÔLE MÉTROPOLITAIN ACCROÎT SA CAPACITÉ D'ACTION :

- Prise de compétences « **mobilité nouvelles** » en décembre 2018.
- Etude de préfiguration pour la **création d'une Autorité Organisatrice de la Mobilité à l'échelle du Genevois français.**



MOBILITÉ : PERSPECTIVES 2020 - 2026

RECHERCHER DES FINANCEMENTS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE TRANSPORTS PUBLICS (Léman Express, tramways, bus, pistes cyclables, vélo stations)

DEVENIR AUTORITÉ ORGANISATRICE DE LA MOBILITÉ

- Convergence et développement de l'offre de service de mobilité durable (transports publics, vélo, autopartage, covoiturage), pour plus d'efficacité et plus de facilité pour l'utilisateur (1 seul ticket)

DÉVELOPPER DES SERVICES INNOVANTS ET MOINS POLLUANTS (autopartage, covoiturage, plans de mobilité entreprises, coworking, P+R).





TRANSITION ECOLOGIQUE : BILAN 2014 - 2020

ENGAGEMENT DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU GENEVOIS FRANÇAIS ET DU GRAND GENÈVE

- Labellisation **TEPOS (Territoire à Energie Positive)** en 2015, confirmée à l'automne 2019.
- Coordination des différents **Plans Climat Air Energie Territorial** du territoire (de 2018 à 2020).
- Élaboration et suivi des contrats corridors écologique (contrats verts et bleus).
- Adoption du **programme transfrontalier PACT'Air** pour une politique coordonnée pour améliorer la qualité de l'air du Grand Genève.
- Accueil des **Assises européennes de la transition énergétique 2018** (5 000 congressistes), et organisation du « OFF » grand public (3 000 participants – 80 évènements).
- Pollution lumineuse et biodiversité : évènement « **La nuit est belle !** », 152 communes du Grand Genève engagées dès la première édition en 2019.

REGENERO, LE PREMIER SERVICE MÉTROPOLITAIN AUX HABITANTS

- Le service de rénovation énergétique de l'habitat privé lancé en 2017. Depuis juin 2019, en portage direct par le Pôle métropolitain pour ses 8 EPCI et accessible aux 420 000 habitants du Genevois français (espace conseil, outils pédagogiques).



TRANSITION ÉCOLOGIQUE : PERSPECTIVES 2020 - 2026

ENGAGER LE TERRITOIRE DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE (TEPOS) ET ACCOMPAGNER LES MEMBRES DANS LEURS ACTIONS

- Coordonner les Plans climat-air-énergie territoriaux, favoriser l'émergence de projets, valoriser les expériences, sensibiliser aux changements de comportement.

DÉVELOPPER REGENERO, la plateforme de rénovation énergétique.

SENSIBILISER ET INFORMER LES PUBLICS

- La nuit est belle ! (pollution lumineuse), EXP'AIR (animation auprès des collèges), Air2G² (qualité de l'air).



AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : BILAN 2014 - 2020

ORGANISATION DE LA CONVERGENCE DES SCOT ET PRÉPARATION DE LA PRISE DE COMPÉTENCE PAR LE PÔLE MÉTROPOLITAIN

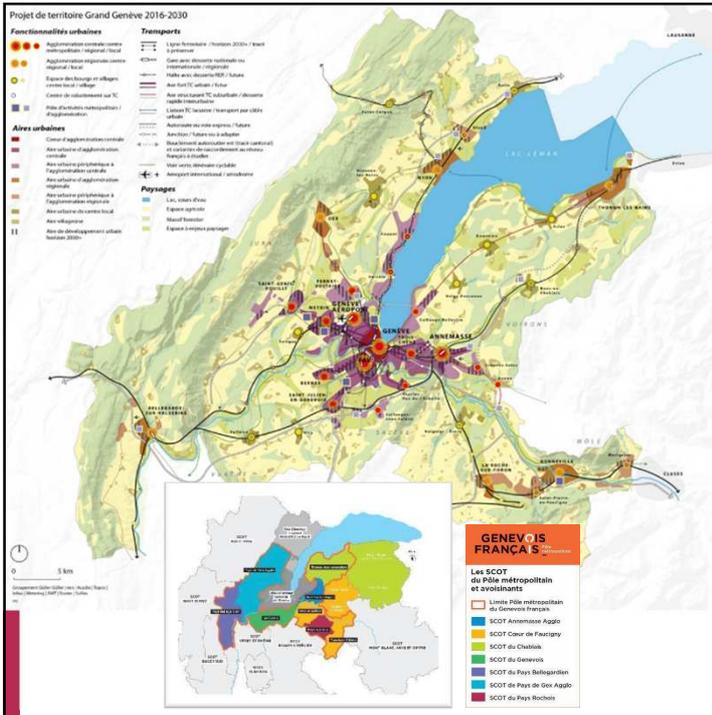
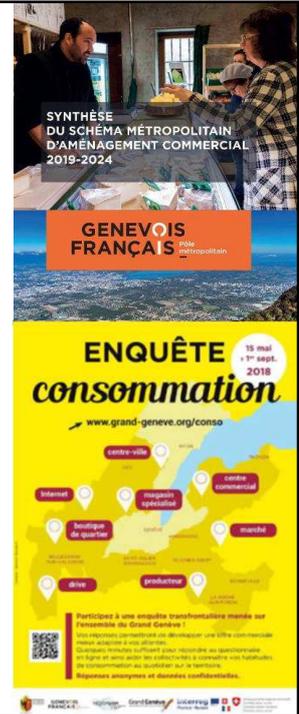
- Délibération de programmation de prise de compétence du SCoT du Genevois français en 2018. Objectif : vers un SCoT métropolitain
- Adoption du **Schéma d'accueil des entreprises (SAE)** en 2018 : www.genevoisfrancais.org/sae
- Adoption du **Schéma métropolitain d'aménagement commercial (SMAC)** en 2019 : www.genevoisfrancais.org/smac
- Lancement du Schéma métropolitain de l'habitat (SMH) en 2020.

APPROFONDISSEMENT ET MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU GRAND GÈNEVE

- Élaboration du Projet de territoire du Grand Genève 2016-2030.
- Projet d'agglomération 3 (*mécanisme de financement d'infrastructures par la Confédération suisse*), lancement de l'élaboration du Projet d'agglomération n°4 ainsi que de la démarche de révision du Projet de territoire.

CONSOLIDATION DES OUTILS D'OBSERVATION DU TERRITOIRE

- Réalisation de l'enquête consommation des ménages du Grand Genève en 2019 : résultats de l'enquête sur www.grand-geneve.org/cons ou sur demande auprès du Pôle métropolitain.



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : PERSPECTIVES 2020 - 2026

RENFORCER LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

- Coordonner les documents de planification, d'aménagement du territoire, à travers le Projet de territoire du Grand Genève et en préparant un **SCoT porté** par le Pôle métropolitain Genevois français.
- **Maîtriser notre développement et ses impacts pour organiser la transition du territoire.**
- Partager un centre de ressources avec les membres (données statistiques, cartographies, outils, etc.).



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET FORMATION : BILAN 2014 - 2020

ACCOMPAGNEMENT DE LA FORMATION DES TALENTS ET DES COMPÉTENCES

- Création de « **Grand Forma_se former dans le Genevois français** », le réseau d'organismes de formation et d'enseignement supérieur : 7 pôles d'enseignement et 80 formations supérieures, 1 charte d'engagement et 1 Forum des formations supérieures.
- Animation et coordination des centres français de la **Cité des métiers du Grand Genève**, dispositif transfrontalier dédié à l'orientation et la promotion des formations.

**GRAND
FORMA**
Le Forum des
du Grand Genève



ACCOMPAGNEMENT DES DOMAINES D'EXCELLENCE ÉCONOMIQUES DU GÉNOVOIS FRANÇAIS : HABITAT DURABLE ET NOUVELLES ÉNERGIES, SPORTS, INDUSTRIE DU FUTUR ET NUMÉRIQUE

- Premiers partenariats avec le Pôle Mont-Blanc Industries et le cluster régional Outdoor Sports Valley.
- Labellisation French Tech du Genevois français en 2019.
- Géofab, l'accélérateur numérique pour l'utilisation des géodonnées : 4 appels à projets, 14 projets ont été soutenus, création de 25 emplois qualifiés sur la France et la Suisse.

PROMOTION DU TERRITOIRE POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ET DÉVELOPPER LES PROJETS

- Participation à des salons promotionnels : SIMI, FAFS, MIPIIM, Carrefour des créateurs, Digital Summit.



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET FORMATION : PERSPECTIVES 2020 - 2026

ACCOMPAGNER LES DOMAINES D'EXCELLENCE

- Habitat durable et nouvelles énergies, sports, industrie du futur et numérique.

ENGAGER UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EN ADÉQUATION AVEC LES OBJECTIFS DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- Élaboration d'un schéma d'accueil des entreprises et d'un schéma d'aménagement commercial.

ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA FORMATION DANS LE GÉNOVOIS FRANÇAIS

DÉFINIR UNE GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE



GENEVOIS FRANÇAIS Pôle métropolitain

Agir ensemble pour maîtriser notre avenir.



15 avenue Emile Zola
74100 Annemasse
genevoisfrancais.org



OFFICE DE TOURISME MONTs DE GENEVE





Subventions moyennes
des OT

80%



La compétence « Tourisme »

Loi NOTRE (août 2015)

Attribution de la compétence uniquement à la Communauté de Communes ou l'Agglomération :

- 1- création, d'aménagement, d'entretien et de gestion de zones d'activité touristique
- 2- promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme



« L'office de tourisme élabore et met en œuvre une stratégie touristique. »

« Cette stratégie touristique est validée par la collectivité. »



MONTs de Genève

Office de tourisme



190
partenaires

1 M€
budget

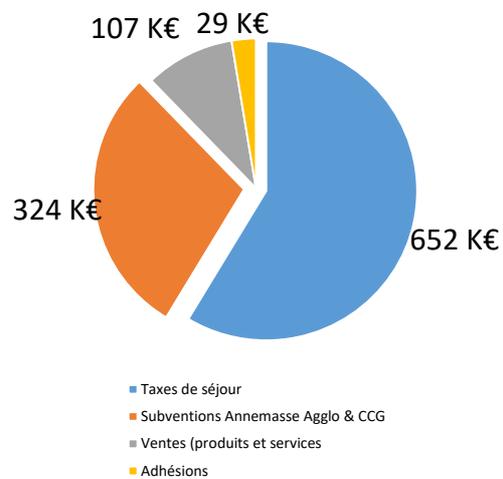
13
pros

La marque Qualité tourisme

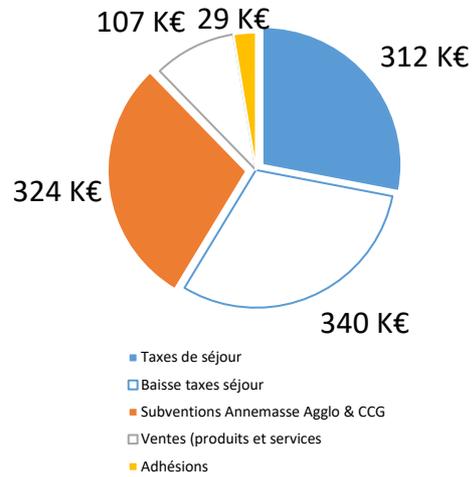
une solide garantie



Budget 2019



Budget 2020



La gouvernance



Présidence

Président (AA) – V.P. (CCG) – V.P. (socio-pro.)

- ✓ présider Bureau et Codir
- ✓ suivre la direction générale

Bureau permanent

- Pdt - 2 V.P. - 1 élu AA - 1 élu CCG
- 5 représentants socio-pro.

- ✓ proposer
- ✓ animer
- ✓ suivre les actions

Comité de direction

- Élus (10)
 - AA : 5 titulaires & 4 suppléants
 - CCG : 5 titulaires & 4 suppléants
- Socio-pro (9)
 - hébergement = 3 titulaires, 3 suppléants
 - restauration = 1 titulaire, 1 suppléant
 - commerces = 1 titulaire, 1 suppléant
 - loisirs = 2 titulaires, 2 suppléants
 - structures liées aux collectivités locales = 2 tit., 2 suppl.

- ✓ délibérer
 - budget, finances, acquisition...
 - politique RH
 - programmes annuels (publicité, événements)
 - création de services et produits

Conseils communautaires de CCG et AA

- ✓ définir les objectifs
- ✓ contrôler



• ÉLUS REPRÉSENTANTS LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GENEVOIS :

TITULAIRES	SUPLÉANTS
1- François DE VIRY	1- Michel DE SMEDT
2- Anaïs VULLIET	2- David EXCOFFIER
3- Sabine LOYAU	3- Joëlle LAVOREL
4- Vincent LECAQUE	4 Pierre DURET
5- Frédéric BARANSKI	

• ÉLUS REPRÉSENTANTS D'ANNEMASSE AGGLOMÉRATION :

TITULAIRES	SUPLÉANTS
1- Christian AEBISCHER	1- Eve BEGUIN
2- Patrick ANTOINE	2- Bernard BOCCARD
3- Jean-Claude LUY	3- Maryline BOUCHÉ
4- Amine MEHDI	4- Marie-Claire TEPPE-ROGUET
5- Anny MARTIN	

La convention 2021 - 2023

CONVENTION D'OBJECTIFS 2018 – 2020

Une convention tripartite rédigée à 3 mains liant l'OT Monts de Genève à la Communauté de Communes du Genèveois et Annemasse Agglomération

RAPPEL DES ENJEUX 2018 – 2020

1. Les enjeux du territoire d'intervention élargi (CCG / AA)

- FAIRE CONNAÎTRE et RECONNAÎTRE ses atouts en complémentarité de Genève en axant sur la proximité, et le prix
- FAIRE RAYONNER son offre vers des marchés MICE et GROUPES nationaux et des cibles prioritaires redéfinies
- DÉVELOPPER une image et une notoriété unique du territoire touristique

2. Les objectifs de la promotion touristique territoriale

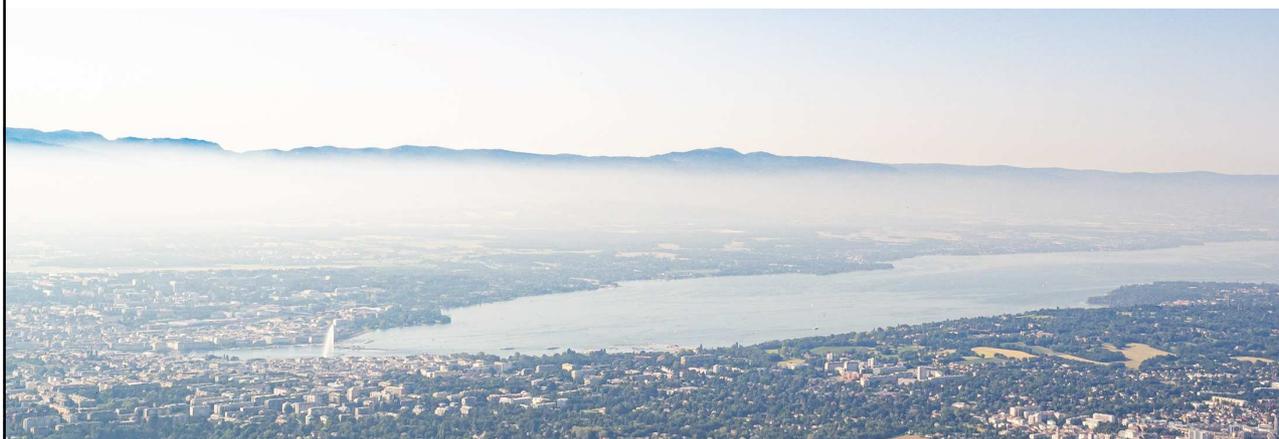
- S'AFFIRMER en tant que « porteur officiel de l'économie touristique du territoire », jouant un rôle fédérateur entre les acteurs publics et privés
- PROMOUVOIR l'offre touristique auprès des cibles touristiques exogènes (groupes, MICE) mais aussi auprès de la population locale
- DÉMARCHER commercialement les réseaux pro et DÉFINIR des actions et des modes opératoires en direction de la Presse et autres réseaux d'influences (SMBT / Innovation et Développement Tourisme / Office de Tourisme de France/ Atout France / Auvergne Rhône-Alpes)

3. Les cibles prioritaires

- L'axe en direction des « individuels et médias », qu'ils soient endogènes ou exogènes, à la découverte d'un espace méconnu : montagne et sports de nature, bien-être, gastronomie, shopping et casinos.
- L'axe « plateforme grand tourisme » de découverte pour les groupes, en positionnant le territoire comme le meilleur point de départ pour découvrir Genève, la Suisse, les montagnes et lacs de Haute-Savoie.
- L'axe « Affaires : congrès et séminaires » le meilleur site international de congrès et de séminaires entre France et Suisse.



BILAN DES 3 premières années



BILAN DE L'ACCUEIL DES VISITEURS

2 bureaux d'informations touristiques :

- 1 à VITAM
- 1 à Annemasse (intégration MMT fin 2018)

Provenance:

- Provenance : 94% France
- Top 3 pays : France, Suisse, Espagne
- Top 3 départements : Haute-Savoie, Nord, Rhône

Pics de fréquentation touristique: Janvier – juillet – Août

Lieux géographiques d'intérêt: Genevois / Région Annemasse / Genève / Chamonix / Annecy

Top 3 des demandes: Transport et parking / Plans de ville / Commerces et services / Ex-aequo accueil Vitam: tarifs, galerie commerciale

LES SUPPORTS DE PROMOTION GRAND PUBLIC & PROFESSIONNELS



CAMPAGNES DE COMMUNICATIONS ET PROMOTIONS



PRINT

Local et régional (ex : Le Mouv, Moka Mag, Dauphiné Libéré, Le Messenger, etc.)

RADIOS

Locale et régionale (ex : DS / Radio + / NRJ / Virgin, etc.)

RÉSEAUX SOCIAUX (FB = Facebook et IN = Instagram)

INSTAGRAM

Nombre d'abonnés : 1641
Soit : +103 (depuis 2018)
Taux d'engagement : 6,31 %
Impressions : 12867 vues

FACEBOOK

Nombre de fans : 11 230
Soit : + 100 (depuis 2018)
Impressions totales : 712 012 vues
Taux d'engagement : 2,60 %



DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

- Réception de dossiers commerciaux, traitement, envoi de devis, et conception de séjours pour une clientèle loisirs ou business. L'OT se positionne comme « apporteur d'affaires » auprès de ses partenaires
- Gestion des adhérents = environ 200 adhérents à l'année
- Participation sur des salons professionnels (grand public ou business)
- Prospection de nouveaux clients (voyagistes, entreprises, CE, etc.)

Depuis 2018, la réception des demandes clients reste aléatoire (49 en 2018, 27 en 2019, et 0 en 2020 suite à la crise sanitaire).

Néanmoins pour en situation normal, le plus important reste le CA généré.

Malgré un ralentissement des sollicitations clients, 55 843,40 € ont été encaissés et reversés aux partenaires en 2019, contre 34 932,42 € en 2018.

Cela peut s'expliquer par l'importance de l'événement, le nombre de prestations, etc.)



LÉMAN FRANCE, LAC ET MONTAGNES

NOUVEAU



- o Campagne de promotion 2020
- 1 Dossier de presse
- 1 newsletter B2B + 1 newsletter B2C
- 1 site internet www.lemanfrance.com (en cours de construction)
- 1 page [Instagram](https://www.instagram.com/) => 406 abonnés
- 1 page [Facebook](https://www.facebook.com/) => 212 abonnés
- 1 [vidéo](https://www.youtube.com/) promotionnelle Youtube => 344 491 impressions / 631 clics sur la publicité / 20,46% de taux d'interaction



BILAN FINANCIER post COVID



DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

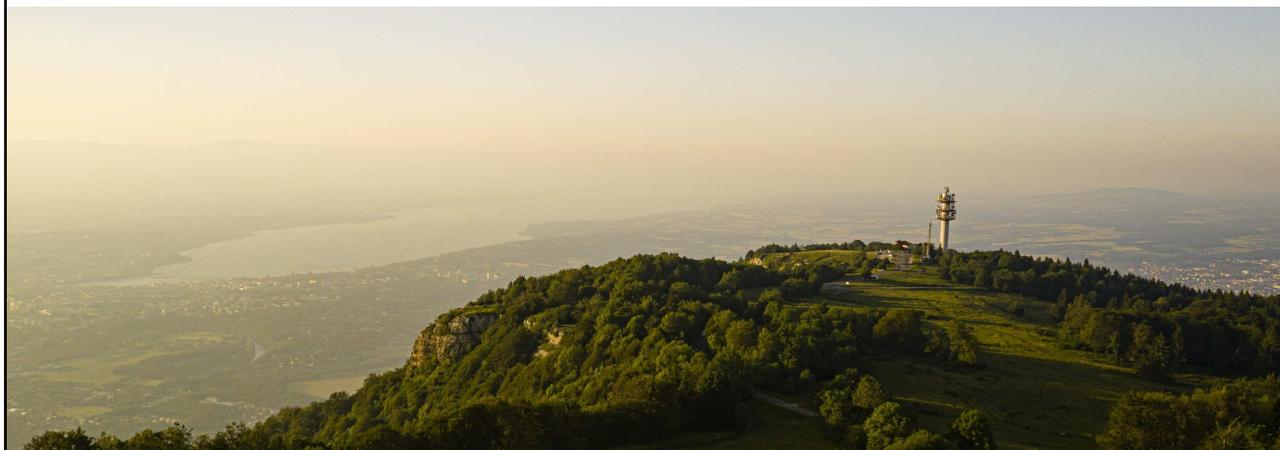
SECTION D'EXPLOITATION							
DEPENSES D'EXPLOITATION	BP 2020	Prévisions au 31/12/20	Economies réalisées	RECETTES D'EXPLOITATION	BP 2020	Prévisions au 31/12/20	Pertes réalisées
CHAPITRE 01 I Charges à caractère général	517 526,07	292 784,15	224 741,92	CHAPITRE 002 Excédents antérieurs reportés	338 936,07	338 936,07	0,00
Total 60	39 200,00	27 091,01	12 108,99	CHAPITRE 60 Achats et variation de stocks	0,00	0	0,00
Total 61	158 841,07	143 050,65	15 790,42	CHAPITRE 70 Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	109 889,97	44 174,42	65 715,55 (1)
Total 62	319 485,00	122 642,49	196 842,51	CHAPITRE 74 Subvention d'exploitation	180 500,00	180 500,00	0,00
CHAPITRE 012 Charges de personnels	690 000,00	551 710,78	138 289,22	CHAPITRE 75 Autres produits de gestion courante	632 000,00	431 641,74	200 358,26 (2)
CHAPITRE 65 autres charges de gestion courante	9 850,00	585,43	9 264,57	CHAPITRE 77 Produits exceptionnels	1 10,03	1 10,03	0,00
CHAPITRE 67 Charges exceptionnelles	1 000,00	320,29	679,71	CHAPITRE 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 917,00	0,00	0,00
CHAPITRE 023 Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00				0,00
CHAPITRE 68 Dotations aux amortissements et aux provisions	55 977,00	55 977,00	0,00				0,00
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	1 274 353,07	901 377,65	372 975,42	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	1 274 353,07	995 362,26	266 073,81

(1) Perte significative de recettes sur la boutique / la billetterie

(2) Perte significative de recettes sur la taxe de séjour



GRANDS AXES CONVENTION TRIPARTITE 2021-2023



LES NOUVEAUX ENJEUX



- Enrichir l'identité de la destination et assurer sa reconnaissance par la population locale.
- Assurer un développement touristique qui réponde aux attentes et nouveaux usages des clientèles touristiques, notamment en termes de mobilité, de développement durable et de digitalisation.
- Accompagner davantage les acteurs touristiques dans le développement de leur activité et la connaissance du secteur touristique.
- Affirmer le rôle « d'expert touristique » de l'Office de Tourisme et sa légitimité à émettre des préconisations et suggestions sur la stratégie et les projets de développement touristiques.
- Affirmer son rôle de contributeur de l'économie touristique du territoire et sa légitimité à développer des projets en ce sens.
- Renforcer les collaborations avec les acteurs locaux, touristiques, les communes limitrophes et mutualiser les forces pour mener à bien plus de projets d'envergures.
- Garantir la qualité des services de l'Office de Tourisme tout en assurant leur adaptation aux mutations sectorielles et économiques.
- Créer de la nuitée pour assurer l'équilibre budgétaire de l'OT qui repose en partie sur la Taxe de séjour.

IDENTIFICATION DES ATTENTES & TYPOLOGIE CLIENTELE

GRAND PUBLIC

La cible : **Individuels endogènes / exogènes** => Population locale / Nouveaux arrivants / Frontaliers / Régionaux et Internationaux

AFFAIRES

La cible : **Clientèles professionnelles** => Entreprises locales et régionales / nationales et internationales : voyages d'affaires, visites d'entreprises locales (savoir-faire, procès industrie, artisanat, etc.), transit vers ou depuis Genève, etc.

GROUPES

La cible principale : **Groupes loisirs** => Voyagistes autocaristes / Excursionnistes : visites ou stop over (hébergement ou restauration) avec une clientèle principalement de séniors actifs.

Les cibles secondaires : La cible : **Scolaire et associative** => Visite culturelle, industrielle, loisirs, etc.

LES SOCIO-PROFESSIONNELS



- Affirmer le rôle de « porteur de la promotion territoriale » auprès des partenaires socio-professionnels.
- Assurer le rôle de représentant des acteurs du tourisme (hôteliers, restaurateurs, structures d'activités, de loisirs, culturels, etc.) et les aider à faire remonter leurs enjeux.
- Renforcer les mises en relation et le partage d'information entre partenaires. Tisser davantage de liens par filière métier et faciliter la mise en place de projets communs sur des thématiques transverses.
- Aider les partenaires à se professionnaliser sur la dimension touristique de leurs activités et leur apporter une veille stratégique sur le secteur du tourisme.
- Accompagner les partenaires dans une meilleure qualification de leur offre touristique (classements, labels, référencement).

LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

- Participer à la mise en œuvre des stratégies touristiques et aux actions de développement touristiques des deux EPCI.
- Préconiser des actions pour renforcer les liens de l'Office de Tourisme avec les services touristiques du Département et de la Région.
- Apporter la matière et l'expertise touristique dans le cadre d'appels d'offres, demandes de subventions, de labélisations, ou tout autre projet présentant un caractère touristique portés par des partenaires à l'échelle départementale, régionale et internationale.
- Renforcer la collaboration avec les acteurs locaux et mutualiser certaines actions de promotion.
- Développer les partenariats avec les Offices de Commerce ou représentants de commerces désignés par les deux EPCI et s'associer à au moins une action commune avec « Côté Annemasse » chaque année entre le 1er janvier 2021 et le 31 décembre 2023.
- Faciliter les échanges entre les acteurs locaux qui constituent l'écosystème des Monts de Genève.

DEMANDE DE SUBVENTIONS



Contrôle préventif des Redevables de la TS

- La Taxe de Séjour constituant sa recette principale, l'Office de Tourisme proposera une veille active des rentrées de TS avec des actions de sensibilisation et un process de contrôle des rentrées de la taxe sur le territoire des Monts de Genève.

Recherche de nouvelles recettes

- L'OT recherchera l'optimisation de ses recettes, notamment par le développement de l'assiette de cotisation :
 - en augmentant autant que faire se peut le nombre de ses adhérents et partenaires
 - en optimisant ses actions de commercialisation (MICE...)
 - en adaptant le niveau de la TS en fonction des évolutions législatives (PLF) sur les meublés de tourisme (AIRbnb)
 - en recherchant les opportunités d'extension de son périmètre en fonction de la pertinence des demandes de territoire non équipés d'un OT qui seraient intéressés par une extension de nos services
 - en allant chercher des subventions auprès de la Région et du Département sur des actions structurantes

Une subvention globale d'exploitation

L'Office de tourisme proposera aux deux EPCI à partir des grands axes et objectifs de cette présente convention et au regard des mutations du territoire et du secteur touristique, un plan marketing annuel associé à son budget.

Afin de poursuivre les efforts financiers des deux EPCI validés pour la première convention d'objectifs, il est proposé un montant des participations proportionnelles au nombre d'habitants avec :

- ❖ Annemasse Agglo : 250 000 € par an
- ❖ Communauté de Communes du Genevois : 122 000 € par an



**MERCI
DE VOTRE ATTENTION**